

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE

Séance du 15 mai 2018

Monsieur Jean MONTAGNAC, Président du Conseil de Territoire Marseille Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 102 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY - René AMODRU - Michel AZOULAI - René BACCINO - Mireille BALOCCO - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Nicole BOUILLLOT - Laure-Agnès CARADEC - Eugène CASELLI - Roland CAZZOLA - Bruno CHAIX - Catherine CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Anne CLAUDIUS-PETIT - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Monique DAUBET-GRUNDLER - Anne DAURES - Christophe DE PIETRO - Dominique DELOURS - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Nouriat DJAMBAE - Pierre DJIANE - Emilie DOURNAYAN - Frédéric DOURNAYAN - Marie-France DROPY OURET - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Yann FARINA - Richard FINDYKIAN - Dominique FLEURY VLASTO - Josiane FOINKINOS - Jean-Claude GAUDIN - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - André GLINKA-HECQUET - Georges GOMEZ - José GONZALEZ - Andrée GROS - Albert GUIGUI - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Michel ILLAC - Noro ISSAN-HAMADY - Bernard JACQUIER - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Dany LAMY - Albert LAPEYRE - Gisèle LELOUIS - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Marc LOPEZ - Marie-Louise LOTA - Patrick MAGRO - Bernard MARANDAT - Hélène MARCHETTI - Jeanne MARTI - Bernard MARTY - Janine MARY - Christophe MASSE - Florence MASSE - Patrick MENNUCCI - Xavier MERY - Danielle MILON - Richard MIRON - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Jérôme ORGEAS - Patrick PADOVANI - Christian PELLICANI - Catherine PILA - Marc POGGIALE - Gérard POLIZZI - Marlène PREVOST - Muriel PRISCO - Marine PUSTORINO-DURAND - Julien RAVIER - Martine RENAUD - Maryvonne RIBIERE - Carine ROGER - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Isabelle SAVON - Emmanuelle SINOPOLI - Dominique TIAN - Maxime TOMMASINI - Jocelyne TRANI - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Josette VENTRE - Brigitte VIRZI - Kheïra ZENAFI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT représentée par Janine MARY - Loïc BARAT représenté par Jeanne MARTI - Mireille BENEDETTI représentée par Mireille BALOCCO - Roland BLUM représenté par Jean MONTAGNAC - Jean-Louis BONAN représenté par Fabrice JULLIEN-FIORI - Patrick BORE représenté par Patrick GHIGONETTO - Valérie BOYER représentée par Frédéric DOURNAYAN - Marie-Christine CALATAYUD représentée par Michèle EMERY - Marie-Arlette CARLOTTI représentée par Muriel PRISCO - Sophie CELTON représentée par André MOLINO - Sandrine D'ANGIO représentée par Gisèle LELOUIS - Michel DARY représenté par Lisette NARDUCCI - Nathalie FEDI représentée par Lionel ROYER-PERREAUT - Céline FILIPPI représentée par Catherine PILA - Vincent GOMEZ représenté par Marc LOPEZ - Régine GOURDIN représentée par André GLINKA-HECQUET - Annie GRIGORIAN représentée par Andrée GROS - Louisa HAMMOUCHE représentée par Bernard MARTY - Nathalie LAINE représentée par Lionel VALERI - Stéphane MARI représenté par Garo HOVSEPIAN - Martine MATTEI représentée par Michel ILLAC - Nadine PADOVANI - FAURE-BRAC représentée par Danielle MILON - Patrick PAPPALARDO représenté par Richard FINDYKIAN - Claude PICCIRILLO représenté par Anne DAURES - Roland POVINELLI représenté par Paule JOUVE - Marie-Laure ROCCA-SERRA représentée par Michel AZOULAI - Guy TEISSIER représenté par Daniel HERMANN - Cédric URIOS représenté par Emmanuelle SINOPOLI.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Mireille BALLETTI - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Sabine BERNASCONI - Nadia BOULAINSEUR - Frédéric BOUSQUET - Michel CATANEO - Frédéric COLLART - Laurent COMAS - Sandra DALBIN - Jean-Claude DELAGE - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Samia GHALI - Bruno GILLES - Martine GOELZER - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Laurence LUCCIONI - Antoine MAGGIO - Guy MATTEONI - Marcel MAUNIER - Georges MAURY - Claudette MOMPRIVE - Virginie MONNET-CORTI - Marie MUSTACHIA - Grégory PANAGODIS - Didier PARAKIAN - Christyane PAUL - Elisabeth PHILIPPE - Stéphane PICHON - Nathalie PIGAMO - Véronique PRADEL - Stéphane RAVIER - Jean ROATTA - Roger RUZE - Eric SCOTTO - Nathalie SUCCAMIELE - Jean-Louis TIXIER - Martine VASSAL - Patrick VILORIA - Didier ZANINI - Karim ZERIBI.

Signé le 15 Mai 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 07 juin 2018

Monsieur le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

VECO 024-197/18/CT

■ Approbation d'une convention pour l'année 2018 avec l'association Emergence(s) Compétences Projets pour la mise en œuvre du PLIE MP CENTRE - Attribution d'une subvention pour l'année 2018
DPEATSV 18/16373/CT

Monsieur le Président du Conseil de Territoire Marseille Provence sur proposition du Président délégué de Commission soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

En date du 9 Février 2017, le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône a délibéré une Convention de fonds de concours 2018-2020 avec la Métropole Aix-Marseille-Provence pour la mise en œuvre des 6 plans locaux pour l'insertion et l'emploi (PLIE) du territoire métropolitain. Cela se traduira par le soutien financier des PLIE dans leurs missions d'accompagnement socio-professionnel et de placement en emploi des demandeurs d'emploi de longue durée, dont les Bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (BRSA).

Concernant le Territoire Marseille-Provence, trois PLIE sont concernés :

- Le Plan local pour l'insertion et l'emploi Marseille Provence Est (PLIE MP Est),
- Le Plan local pour l'insertion et l'emploi Marseille Provence Centre (PLIE MP Centre),
- Le Plan local pour l'insertion et l'emploi Marseille Provence Ouest (PLIE MP Ouest).

D'une façon générale, les PLIE sont des dispositifs partenariaux réunissant l'Etat, la Région, le Département, les intercommunalités et les communes autour d'un objectif commun, faciliter l'accès à l'emploi et à la qualification des personnes en difficulté, en proposant un accompagnement à l'emploi individualisé. Les PLIE sont pilotés de manière partenariale ; les engagements de chaque partenaire sont inclus dans le document cadre du PLIE, le protocole d'accord, d'une durée de cinq ans (2018-2022).

L'engagement financier du Département d'un montant global de 1.873.000 euros (annuel) envers les 6 PLIE du territoire métropolitain fait l'objet de conventions financières pluriannuelles 2018-2020.

Cependant, le présent rapport a pour objet d'autoriser le versement le montant attribué par le Département à l'association Emergence(s) Compétences Projets, gestionnaire du PLIE Marseille Provence Centre pour l'année 2018.

Pour ce faire, le PLIE MP Centre, qui intervient sur les communes d'Allauch, Marseille, Plan-de-Cuques et Septèmes-les-Vallons, devra accompagner, pour la période du protocole 2018-2022, 6.140 personnes tout en tenant compte des critères suivant :

- 60% de bénéficiaire du RSA,
- 50% de résident en Quartiers Politique de la Ville (QPV),
- 50% de sorties positives.

Dans cette démarche, le Département confie à la Métropole Aix-Marseille-Provence la gestion des fonds affectés aux PLIE du territoire métropolitain pour la période 2018-2020. En tant qu'Organisme Intermédiaire (OI) de gestion et de contrôle du Fond Social Européen (FSE), la Métropole assurera la gestion des contreparties publiques éligibles au FSE que sont ses fonds propres ainsi que ceux du Département qui sont consacrés à l'accompagnement des bénéficiaires du RSA, dans le cadre des PLIE.

Enfin, la participation financière du Conseil Départemental sera constatée dans la partie recettes au budget de la Métropole.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Signé le 15 Mai 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 07 juin 2018

Le Conseil de Territoire Marseille Provence,

Vu

- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
- Le décret n° 2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le décret n° 2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5218-7 ;
- Le procès-verbal de l'élection de Monsieur Jean MONTAGNAC en qualité de Président du Conseil de Territoire Marseille Provence du 13 Juillet 2017 ;
- La délibération du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence n° HN 056-187/16/CM du 28 avril 2016 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire Marseille Provence ;
- Le décret n°2014-580 du 3 juin 2014 relatif à la gestion de tout ou partie des fonds européens pour la période 2014-2020 ;
Les instructions relatives aux modalités de financement des PLIE au titre du Fonds Social Européen pour la période 2014-2020, et les règlements et supports de gestion y afférent et à venir ;
- La délibération EMP 003-2736/17/CM du 19 Octobre 2017, Programme Opérationnel National Fonds Social Européen (PON FSE 2014-2020) Organisme Intermédiaire de Gestion et de Contrôle du FSE pour le compte des Plans Locaux pour l'insertion et l'Emploi du territoire métropolitain (PLIE). Avis de principe relatif à la désignation en qualité d'organisme de contrôle du FSE pour le compte du PLIE du territoire métropolitain ;
- La délibération EMP 001-2471/17/BM du 19 Octobre 2017, pour la Demande de fonds de concours au Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône relative au financement des 6 Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi du territoire métropolitain ;
- La délibération EMP 001-2893/17/BM du 14 décembre 2017, Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi Marseille-Provence Centre – Approbation d'un protocole d'accord 2018-2022 ;
- La délibération VECO 016-1160/17/CT du 12 Décembre 2017, Approbation d'une convention pour l'année 2018 avec l'association Emergence Compétences Projets pour la mise en œuvre du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi MP Centre - Attribution d'une subvention pour l'année 2018 ;
- Le rapport voté le 9 Février 2018 Convention de fonds de concours 2018-2020 entre le Département et la métropole Aix-Marseille Provence pour la mise en œuvre des plans locaux pour l'insertion et l'emploi (PLIE) du territoire métropolitain.

OUÏ LE RAPPORT CI-DESSUS,

Entendues les conclusions du rapporteur,

CONSIDERANT

- Que le Conseil de Territoire Marseille Provence est compétente pour l'animation des dispositifs en matière d'insertion par l'économie ;
- Que la Métropole Aix-Marseille-Provence, qui a succédé à la communauté urbaine Marseille Provence Métropole, est devenue Organisme Intermédiaire (OI) gestionnaire des crédits du FSE sur l'ensemble du territoire métropolitain ;
- Que la Métropole Aix-Marseille-Provence est signataire du protocole d'accord du PLIE MP Centre ;

Signé le 15 Mai 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 07 juin 2018

- Que le Conseil de Territoire Marseille Provence est signataire du protocole d'accord du PLIE MP Centre ;
- Que le Conseil de Territoire Marseille Provence a attribué une subvention au PLIE MP Centre au titre de l'année 2018 ;
- Qu'il existe une convention du fonds de concours entre le Département Bouches-du-Rhône et la Métropole Aix-Marseille-Provence pour la mise en œuvre des PLIE du territoire métropolitain 2018-2020.

DELIBERE

Article 1 :

Est attribuée une subvention d'un montant de 380.000,00 euros pour l'année 2018 à l'association Emergence(s) Compétences Projets.

Article 2 :

Est approuvée la convention ci-annexée conclue avec l'association Emergence(s) Compétences Projets gestionnaire du PLIE MP Centre.

Article 3 :

Monsieur le Président du Conseil de Territoire Marseille Provence ou son représentant est autorisé à signer cette convention et tout document nécessaire à son exécution.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits pour l'exercice 2018 à l'Etat Spécial du Territoire du Conseil de Territoire Marseille Provence - Chapitre 65 – Article 65748 - Fonction 65 -Sous-Politique E 120.

Présents	102
Représentés	28
Voix Pour	118
Voix Contre	0
Abstentions	12

Adoptée

Se sont abstenus :

René AMODRU - Loïc BARAT - Jacques BESNAÏNOU - Sandrine D'ANGIO - Sandra DUGUET - José GONZALEZ - Dany LAMY - Gisèle LELOUIS - Bernard MARANDAT - Jeanne MARTI - Maryvonne RIBIERE - Jocelyne TRANI

Certifié Conforme,
Le Président du Conseil de Territoire
Marseille Provence

Jean MONTAGNAC

Signé le 15 Mai 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 07 juin 2018